

PUBLICATIONS COMMUNALES

Energie

La crise énergétique est sur toutes les langues et partout dans les médias. Voici ce que chacun peut faire et ce que les autorités mettent en place :

Economie d'énergie des ménages privés

Chacune et chacun d'entre nous peut agir à son niveau, dès aujourd'hui, en limitant sa consommation d'énergie car cela permet de ne pas vider les bassins des barrages électriques qui constituent de précieuses et grandes réserves d'électricité pour notre pays. Des conseils sont diffusés régulièrement dans la presse, notamment sur le site dédié de la Confédération. Ce site informe sur la situation actuelle des différentes énergies et donne quelques recommandations simples pour économiser de l'énergie :

<https://www.suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage/page-daccueil/>

Economies d'énergie communales

Le conseil communal :

- a adapté les températures des bâtiments communaux en limitant la température des locaux comme suit :
 - Bureaux et salles de classe qui sont utilisés : 20 degrés
 - Corridors : 18 degrés
 - Halles de sport : 17 degrés
- invite les utilisateurs à aérer efficacement (bref mais en grand, pas de fenêtre en imposte) et à fermer les stores la nuit et les ouvrir en journée ; à n'allumer que les lumières nécessaires (les bureaux ainsi qu'une partie de l'école sont déjà équipés avec des lampes à capteur de mouvement) et à débrancher les appareils non utilisés.
- a décidé de maintenir les illuminations de Noël cet hiver (sous réserve de mesures fédérales plus strictes) mais de les limiter dans l'espace et dans le temps. Le secteur illuminé sera situé autour de la Place du 23-Juin. L'éclairage, qui fonctionne avec la technologie LED, sera enclenché **de 5h30 à l'aube au crépuscule jusque vers 23h00**. Les illuminations démarreront le jour de la Saint-Nicolas (mardi 6 décembre) jusqu'à mi-janvier.

Le conseil de paroisse a pris les mêmes dispositions pour ses locaux.

Point de rencontre d'urgence

En cas de délestage électrique (coupure de courant de plusieurs heures), un **point de rencontre d'urgence sera installé à la mairie** avec une batterie, des radios polycom et une permanence. Ces radios permettront de contacter les services de secours.

Sécheresse et nappe phréatique

Fin août dernier, un tout ménage invitait les citoyennes et citoyens à économiser l'eau. En effet, le 10 août 2022, le niveau de la nappe phréatique (réserve d'eau souterraine) était comparable au niveau le plus bas mesuré précédemment en octobre 2018, autrement dit ce niveau avait « deux mois d'avance » sur celui de 2018.

Les précipitations de fin août, septembre et octobre (environ 290 l/m²) ont été bénéfiques mais elles ne suffisent pas à réapprovisionner les nappes des Lomennes 1 et 2. Les mois qui arrivent sont bons pour la régénération des ressources souterraines car les sols sont « au repos » ; quelques semaines voire quelques mois de pluie seront nécessaires pour régénérer les nappes phréatiques.

Focus déchets

Tri à l'écopoint :

Comme annoncé à plusieurs reprises, le conseil communal applique la tolérance zéro pour les déchets mal triés.

Des caméras de bonne qualité ont été installées à l'écopoint, elles permettent d'identifier les contrevenants et, malheureusement, une dizaine de personnes ont déjà été amendées notamment pour le dépôt de sacs en papier remplis de déchets plastiques, de pots de fleurs dans la benne à papier, de pots de graisse et autres déchets non métalliques dans la benne à ferraille ou de déchets de chantier dans la benne à faïence.

Compostage et dépôt de nourritures en forêt interdits :

Les déchets de table et de cuisine tels que les aliments cuits, la viande (avec ou sans os), les déchets de poisson, le pain, les biscuits, les produits laitiers, les pâtes, le riz, les pizzas, les graisses de cuisson, les sauces, etc, doivent être éliminés dans les sacs taxés prévus à cet effet.

Le conseil communal constate malheureusement que les dépôts de déchets de nourriture sont fréquents, notamment aux alentours des cabanes forestières et aux entrées des forêts.

Le compostage des déchets de table et de cuisine ainsi que le dépôt de ces déchets au compost communal et en forêt est **strictement interdit afin d'éviter la propagation de maladies animales (épizooties)**.

Le conseil remercie par avance les citoyens et citoyennes de leur coopération.

Cartons du Cœur

Les Cartons du Cœur organisent une récolte de nourriture dans les tous les magasins du district de Porrentuy, dont la Coop à Boncourt **le samedi 26 novembre 2022**. L'association compte sur votre solidarité.

Les Cartons du Cœur offrent avant tout une aide sous forme de nourriture apportée aux personnes qui traversent des moments difficiles, chômeurs, familles monoparentales, personnes âgées, jeunes en quête d'un premier emploi. L'association souhaite informer les personnes du village qui nécessitent une aide de la possibilité de recourir à son soutien.

Bois à façonner – bois de feu en stères

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici au **vendredi 16 décembre 2022**, auprès du garde forestier, M. Gilbert Goffinet, gilbert.goffinet@ajoie-ouest.ch, 079 458 42 82

Débris de coupe : prix de Fr **0.- à 15.-**/stère, selon le bois restant
Cimes de hêtres ou petit bois abattu : Fr **15.- à 30.-** /stère

Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse s'accroît et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai d'autant que la demande en bois énergie est très forte en cette période. Merci de votre compréhension.

Réduction des surfaces déneigées et salées

Dès cet hiver, les travaux de salage et de déneigement seront réduits. Cette décision vise à diminuer notre impact sur l'environnement.

En effet, en réduisant l'utilisation des véhicules de salage et de déneigement, la commune réduit la pollution de l'air et minimise l'impact du sel sur l'environnement.
